

LE BACCALAUREAT ET LES ETUDES

LE grand journal parisien, le *Temps*, poursuit une campagne, qu'il a entreprise il y a bien longtemps déjà, pour le relèvement du niveau des études et pour le respect de notre belle langue française. Ce qui y donne lieu, c'est, paraît-il, un certain nombre de candidats malheureux de la session d'examens qui se termine en ce moment, se plaignant de n'avoir pas trouvé la même indulgence que leurs aînés avait trouvée l'an dernier au moment de partir pour leur service militaire.

Le *Temps* approuve ce retour à une demi-sévérité. Cette facilité des jurys, dit-il, toute naturelle à l'égard de collégiens appelés rapidement sous les drapeaux ou qui devançaient l'appel ou même, déjà incorporés, quittaient le dépôt pour la salle d'examen, porterait, en devenant la règle, un coup mortel à l'institution. En principe, le baccalauréat sert de régulateur aux études secondaires et de garantie à l'enseignement supérieur. Aussi, ne serait-il nullement souhaitable qu'aux autres ruines amoncelées par la guerre s'ajoutât bientôt celle-là. Le baccalauréat, certes, n'est pas un brevet de génie, mais il est, ou devrait être, la sanction d'études secondaires bien faites, c'est-à-dire d'une culture générale. Il faut donc en exiger ce qu'il représente, en lui assurant toutes garanties pour qu'il le représente effectivement. S'il est fâcheux de faire des bacheliers sans latin, il paraît plus lamentable que jamais d'en fabriquer qui ne sachent pas le français. Rien n'agit, voyez-vous, comme l'impératif catégorique des sanctions. Il convient de prendre les jeunes gens tels qu'ils sont. En effet, ils sont des hommes qui, pour la plupart, mesurent strictement leur effort aux conditions du succès. Par suite, on renforcerait vite et notablement l'étude du français, en modifiant sur quelques